

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (02.04.2014)	L	C	C	C	Reçu le 28.03.14	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	17.03.2014	C	C	L	C	Reçu le 10.03.14	
1.3.	SC04	Rapport national	17.11.2013			L	C	Reçu le 30.11.13	
1.4.	S17	Lettre sur les questions d'application en suspens	02.04.2014			N/C	N/C	Pas de réponse fournie.	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 13/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	02.04.2014	C	C	C	C		
		Marquage des navires ²		C	C	C	C		
		Marquage des engins ²		C	C	C	C		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone de la CTOI.	
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C	Couvert par l'ordonnance administrative des pêches, N° 198, série 2000, en conformité avec le Code des pêches de 1998 (Source IOTC-2013-CoC10-IR22).	
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014			C	C	Reçu le 10.02.14	
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014			C	C	Reçu le 10.02.14	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	02.04.2014	C	N/C	C	N/C	Les navires n'utilisent pas de filets maillants dérivants dans la zone de la CTOI (Source IOTC-2014-CoC11- IR22).	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013			N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone de la CTOI.	
2.5.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18.12.2013	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information déclarée.	
2.6.			Pour PS 17.09.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone de la CTOI.	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires manquantes :	

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	N/A	N/A	N/A	N/A	Période de licence. Les Philippines n'ont pas soumis de plan de développement des flottes car ils n'ont pas l'intention d'augmenter leur nombre de navires autorisés.		
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	C	C	C	C	Capacité de référence		
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ne cible le SWO et l'ALB.		
3.4.	Rés. 13/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	C	P/C	C	P/C	Informations obligatoires manquantes : port où opèrent les navires. Informations obligatoires pas aux standards de la CTOI : TJB au lieu de TB.		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m opérant dans la zone CTOI.		
3.6.	Rés. 13/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02			N/A	N/A			
3.8.		Information des accords d'accès	Depuis le 07.03.2013	N/A	N/A	N/A	N/A			
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014			N/A	N/A			
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01.07.2007	C	C	C	C	SSN adopté le 19.10.2009 (Source : IOTC-2013-SC16-NR22).		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30.06 Navires > 15m	N/C	N/C	L	C	Reçu le 06.07.13		
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	02.04.2014	N/C	N/C	L	C	Reçu le 05.05.14		
5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon										
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone de la CTOI.		
		• LL Provisoires	30.06	C	C	C	C			
5.2.		Finales	30.12	C	C	C	C			
		Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone de		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA		
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu				
5.3.		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	C	la CTOI.			
			Finales	30.12	C	P/C	C				
		Fréquences de tailles									
		• Pêcheries côtières	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.			
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone de la CTOI.			
		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	C	Données sur la taille déclarées pour seulement une espèce et moins d'un poisson par tonne métrique.			
			Finales	30.12	C	P/C	C				
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)									
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de ravitaillement.			
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A				
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A				
6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier											
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort									
		• Pêcheries de surface	30.06		N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.				
		• LL	Provisoires		N/A	N/A					
		Finales	30.12		N/A	N/A					
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI											
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30.06	C	P/C	C	P/C	Agrégées par espèce.			
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07.07.2010	L	P/C	L	P/C	Application en attente de l'approbation des législations (Source : IOTC-2013-CoC10-IR22).			
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14.08.2013			L	P/C	Application en attente de l'approbation des législations (Source : IOTC-2014-CoC11-IR22).			
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	02.04.2014	L	C	L	C	Les tortues marines sont protégées par la loi. A déclaré qu'il n'y avait pas de prise accidentelle. (Source : IOTC-2013-SC16-NR22).			
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06.08.2009	C	C	C	P/C	Toujours en attente d'approbation de la législation nationale. Les opérateurs sont encouragés à avoir des coupe-lignes et des dégorgeoirs à bord de leurs navires (Source : IOTC-2013-CoC10-IR22). Précédemment évalué comme C.			
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone de la CTOI.			
7.7.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	02.04.2014	L	C	C	C	Utilisation de lignes tori. Aucun			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01.11.2010	C	C	C	C	palangrier des Philippines ne pêche au sud des 25°S. A déclaré qu'il n'y avait pas de prise accidentelle (Source: IOTC-2013-SC16-NR22).	
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 02.04.2014			N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone de la CTOI.	
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 02.04.2014			N/A	N/A	Aucun senneur opérant dans la zone de la CTOI.	
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (23.03.2014)	C	C	C	C	Aucun navire ni ressortissant identifié comme pratiquant des activités de pêche INN. Précédemment évalué comme N/A.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	02.04.2014	C	C	C	C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/C	N/C	C	P/C	Pas de rapport d'évaluation fourni sur le contenu /conclusions des rapports d'observateurs.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	02.04.2014	N/A	N/A	C	C		
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	C	C	Dernière mise à jour : 09.09.2013.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	25.02.2014	C	C	P/C	P/C	Infractions présumées : 13. Réponses reçues le: 12. Réponse reçue après le délai.	
9.5.		Paiement contribution ROP	15.08.2013			C	C		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ³ (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	02.04.2014	L	P/C	N/C	N/C	A déclaré que le PRO a démarré en mai 2010 (Source : IOTC-2013-SC16-NR22). N'a pas fourni de couverture d'observateur car l'océan Indien est une zone à haut risque.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01.07.2010	L	N/C	N/C	N/C		
10.3.		• 5% progressif, en mer ($< 24m$)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24m n'opère dans la zone de la CTOI.	
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisiaux ²	02.04.2014	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C	Pas de rapport fourni.	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas le thon obèse.	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ²	02.04.2014	N/C	N/C	C	P/C	Importations déclarées (979 T) inférieures	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	C	C	C	C	aux exportations déclarées (1571 T). Dernière mise à jour : 04.07.2006.	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31.12.10	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN or TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importation, débarquements, transbordements des produits du thons et espèces apparentées	02.04.2014			C	C	A déclaré qu'il n'importe pas de produits à base de thon et d'espèces apparentées de la zone de compétence de la CTOI, et que ces produits ne sont ni débarqués ni transbordés dans ses ports désignés (Source : IOTC-2014-CoC11-IR22).	

Commentaires sur le niveau d'application par les Philippines des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA10 en 2013.

En ce qui concerne le niveau d'application par les Philippines des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 10^e session en 2013, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis aux Philippines par le président de la Commission dans un courrier daté du 10 mai 2013.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Résolution 12/11 (requins-renards) : Notant que les Philippines n'ont pas incorporé, dans leur législation nationale, les dispositions des Mesures de conservation et de gestion de la CTOI sur les requins-renards, le CdA les EXHORTE à le faire dès que possible. |
| <ul style="list-style-type: none">• Résolution 11/04 (Programme régional d'observateurs) : Notant les difficultés rencontrées par les Philippines dans la mise en œuvre d'un programme régional d'observateurs comme l'exige la présente résolution, le CdA les EXHORTE à déployer des efforts supplémentaires pendant la période d'intersession pour mettre en œuvre la présente Résolution. |
| <ul style="list-style-type: none">• Résolution 12/05 (Programme régional d'observateurs) : Notant que les Philippines n'ont pas fourni le rapport obligatoire sur les transbordements effectués en mer, le CdA les EXHORTE à communiquer ces informations dès que possible. |
| <ul style="list-style-type: none">• Résolution 06/03 (rapport SSN sur l'état d'avancement et la mise en œuvre) : Notant que les Philippines n'ont pas soumis le rapport SSN obligatoire sur l'état d'avancement et la mise en œuvre, le CdA les EXHORTE à le faire dès que possible. |
| <ul style="list-style-type: none">• Résolution 01/06 (Programme de document statistique) : Notant que les Philippines n'ont pas fourni le rapport obligatoire sur la comparaison des exportations et des importations, le CdA les EXHORTE à le faire dès que possible. |
| <ul style="list-style-type: none">• Réponse à la lettre de retour d'information : Notant que les Philippines n'ont pas répondu à la lettre de demande de retour d'information, le CdA les EXHORTE à répondre à celle de 2012. |

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue des Philippines.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par les Philippines des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA11 en 2014.

Après examen du Rapport d'application 2014 des Philippines, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• N'ont pas fourni de réponse à la lettre de demande de retour d'information, comme l'exige la Commission. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'ont pas transposé l'interdiction des grands filets dérivants dans leur législation nationale, comme l'exige la Résolution 12/11. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'ont pas transposé l'interdiction de capturer le requin-renard de la famille des <i>Alopiidae</i> dans la législation nationale, comme l'exige la Résolution 12/09. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'ont pas transposé l'interdiction de capturer le requin océanique (<i>Carcharhinus longimanus</i>) dans leur législation nationale, comme l'exige la Résolution 13/06. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'ont pas transposé la disposition selon laquelle les palangriers sont tenus d'avoir à leur bord des coupe-lignes et des dégorgoirs, comme l'exige la Résolution 12/04. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'ont pas mis en œuvre un programme d'observateurs, comme l'exige la Résolution 11/04. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'ont pas mis en place les mesures légales et administratives nécessaires à l'application de la clôture de la zone pour les palangriers, comme l'exige la Résolution 12/13. |